Votre interlocuteur
Mme Sophie MOUQUE
Altea Expert

sophie@altea-expert.fr

Altea Expert



DER
Document d'Entrée en Relation

2026

Document type établi pour votre client

©Wizio 2026 DER établi le 06/11/2026

DOCUMENT
D'ENTRÉE EN RELATION

INTRODUCTION

ALTEA EXPERT

Adhérent de la Chambre nationale des conseils en gestion patrimoine **SASU** au capital social de **1000** euros, immatriculé au RCS de Toulon sous le numéro **991 753 195**, dont le siège social est situé
1016 chemin du Raby - 83870 Signes
06-98-16-87-37 - contact@altea-expert.fr
https://altea-expert.fr

VOTRE CONTACT

Mme MOUQUE Sophie
Altea Expert
1016 CHEMIN DU RABY
83870 SIGNES

Téléphone :
Email : **sophie@altea-expert.fr**

INFORMATIONS

Activités réglementées

Altea Expert est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le numéro 26 003 687, (vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : https://www.orias.fr/welcome), au titre des activités réglementées suivantes :

CIF (Conseiller en Investissements financiers) susceptible de fournir des conseils en investissement de manière **non indépendante** au sens de l'article 325-5 du RGAMF et reposent sur une analyse large des différents types d'instruments financiers. La rémunération se fait par honoraires et/ou par commissions sur les instruments financiers. Le CIF est enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils en gestion de patrimoine (CNCGP) sous le numéro : CA11087, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 PARIS CEDEX 02 et adresse internet : www.amf-france.org

IAS (Intermédiaire en Assurance) : Courtier d'Assurance de catégorie "b" (COA), non soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance et qui propose un service de recommandation personnalisée (le conseiller explique au client pourquoi, parmi plusieurs contrats ou plusieurs options au sein d'un contrat, un ou plusieurs contrats ou options correspondent le mieux à ses exigences et à ses besoins),

IOBSP (Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiement) dans la catégorie Courtier en Opérations de Banque et en Services de Paiement.

Les activités d'IAS et d'IOBSP sont placées sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresse courrier : 4 place de Budapest, 75436 PARIS CEDEX 09 et adresse internet : https://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html

Autre activité :

Agent Immobilier (sans manipulations de fonds) : Carte Professionnelle n°CPI 183052025000000031 délivrée par la CCI du Var, valable jusqu'au 04/12/2028 (pas de détention de fonds). Le renouvellement est fait suite à des formations strictes et réglementées par la profession. L'activité est contrôlable par la DGCCRF.

©Wizio 2026 DER établi le 06/11/2026

CONSEILS FINANCIERS

Conseiller en investissements financiers

Conseiller en investissements financiers (CIF) adhérent de la Chambre nationale des conseils en gestion de patrimoine (CNCGP), association agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les conseils donnés en matière d'investissements financiers sont fournis de manière non-indépendante et reposent sur une analyse large des différents types d'instruments financiers et la rémunération se fait par honoraires ou par commissions sur les instruments financier ;

Etablissements promoteurs de produits mentionnés au 1° de l'article L.341-3 du code monétaire et financier (notamment établissements de crédit, établissements de paiement, entreprises d'assurance et sociétés de gestion d'organismes de placement collectif) avec lesquels le CIF entretient une relation significative de nature capitalistique ou commerciale.

N° ORIAS : N°26003687

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de la CNCGP, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : AIG EUROPE SA
Numéros de polices : RA0004687

Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
CIF	150 000€	150 000€

Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
ALDERAN	Société de gestion	Convention de partenariat	Commission
ALTAROC PARTNERS	Société de gestion	Convention de partenariat	Commission et rétrocession sur encours
ATLAND VOISIN	Société de gestion	Convention de partenariat	Commission
CORUM	Société de gestion	Convention de partenariat	Commission
ESPSICAP REIM	Société de gestion	Convention de partenariat	Commission
FINANC'ILE	.	Convention de partenariat	Commission
INTER GESTION	Société de gestion	Convention de partenariat	Commission
IROKO	Société de gestion	Convention de partenariat	Commission up front et running
MATA CAPITAL	Société de gestion	Convention de partenariat	Commission
MNK PARTNERS	Société de gestion	Convention de partenariat	Commission et rétrocession sur encours

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
NOVAXIA INVESTISSEMENT	Société de gestion	Convention de partenariat	Commission
SCALE UP CAPITAL	Société de gestion	Convention de partenariat	Commission et rétrocession sur encours
WENOVA	Société de gestion	Convention de partenariat	Commission et rétrocession sur encours

ASSURANCE

Courtier

Courtier en assurance dans la catégorie « b »

Courtier en assurance positionné dans la catégorie « b » n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance et qui propose un service de recommandation personnalisée, en expliquant au client pourquoi, parmi plusieurs contrats ou plusieurs options au sein d'un contrat, un ou plusieurs contrats ou options correspondent le mieux à ses exigences et à ses besoins.

N° ORIAS : N°26003687

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de la CNCGP, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : AIG EUROPE SA
Numéros de polices : RA0004687

Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
IAS	1 564 610€	2 315 610€

Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
AFI ESCA	Assureur	Convention de partenariat	Commission et rétrocession sur encours
ASSUREA	Assureur	Convention de partenariat	Commission et rétrocession sur encours
CORUM	Assureur	Convention de partenariat	Commission et rétrocession sur encours
ERES	Assureur	Convention de partenariat	Commission et rétrocession sur encours
METLIFE	Assureur	Convention de partenariat	Commission et rétrocession sur encours
PATRIMOINE VIE PLUS	Assureur	Convention de partenariat	Commission et rétrocession sur encours

©Wizio 2026 DER établi le 06/11/2026

FINANCEMENT

Courtier en opération de banque et en service de paiements (COBSP)

Statut d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement

Établissement(s) de crédit, de financement ou de paiement représentant plus de 33 % du chiffre d'affaires réalisé au titre de l'activité d'intermédiation en N-1 :
Néant. L'activité a débuté le 06/10/2025.

Établissements avec lesquels il existe un lien financier (participation directe ou indirecte supérieure à 10 % des droits de vote ou du capital d'un établissement de crédit, de financement ou de paiement) :
Néant.

Nombre et nom des établissements de crédit, de financement ou de paiement avec lesquels ALTEA EXPERT travaille :
À ce jour, ALTEA EXPERT travaille avec **un (1) établissement** : CA CONSUMER FINANCE. Ce partenariat n'est assorti d'aucune clause d'exclusivité. Cette liste sera mise à jour au fur et à mesure du développement de l'activité.

Rémunération :
Le montant de la rémunération perçue de l'établissement de crédit, de financement ou de paiement, ainsi que ses modalités de calcul, vous seront communiqués avant la souscription.

N° ORIAS : N°26003687

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de la CNCGP, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : AIG EUROPE SA
Numéros de polices : RA0004687

Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
COBSP	500 000€	800 000€

Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Type de rémunération
CA CONSUMER FINANCE	ORGANISME BANCAIRE	Convention d'intermédiation	Commission

©Wizio 2026 DER établi le 06/11/2026

IMMOBILIER

Agent immobilier

Carte T n°CPI83052025000000031 délivré par la CCI de TOULON (non détention de fonds pour compte de tiers).

L'activité est contrôlable par la DGCCRF.

Carte T : N°CPI 83052025000000031

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de la CNCGP, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : AIG EUROPE SA
Numéros de polices : RA0004687

Garanties financières

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
IMMOBILIER	150 000€	150 000€

©Wizio 2026 DER établi le 06/11/2026

DURABILITÉ

Les facteurs de durabilité pris en compte dans le processus de sélection des instruments financiers sont les suivants : les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

MÉDIATEURS

- Pour le conseil en investissements financiers : Le Médiateur de l'AMF, 17 place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02 ou https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur ;

- Pour les autres activités (médiateur recommandé par la CNCGP) : Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP), service médiation de la consommation, 39 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 Paris ou https://www.cmap.fr/consommateurs/.

Autorité(s) de tutelle

Au titre de l'activité de conseil en investissement financier :
Autorité des marchés financiers (AMF) – 17 place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02.

Au titre de l'activité d'intermédiaire en assurance et d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement :
Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) – 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris cedex 09.

©Wizio 2026 DER établi le 06/11/2026

RÉMUNÉRATION

Mention des différents tarifs et honoraires pratiqués :
Dans le cas d'un conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions. Dans ce cadre le conseiller évalue un éventail suffisant d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

MÉTHODES DE COMMUNICATION

Dans le cadre de notre relation, nous mettons à disposition du Client un espace dédié et sécurisé permettant d'interagir avec son conseiller. Cet espace constitue le principal canal d'échange et offre diverses fonctionnalités, notamment :

- La mise à jour des éléments de connaissance et de profil du client,
- La transmission sécurisée de documents,
- L'accès aux informations relatives aux actifs et au passif du Client, notamment via des mécanismes d'agrégation de données financières,

Le Client autorise expressément, le cas échéant, le conseiller à recevoir directement de la part des compagnies d'assurance, établissements bancaires et autres organismes financiers, les informations le concernant, sous réserve qu'un contrat ait été préalablement conclu avec ces entités dans le cadre de la prestation du conseiller.

Préférence pour la Communication Électronique

Afin d'assurer une fluidité et une réactivité maximales, la communication sera prioritairement réalisée par voie électronique, notamment via l'espace dédié, le courrier électronique ou d'autres outils numériques sécurisés. Toutefois, le Client conserve la possibilité de demander une communication sous format papier pour tout document, ce qui lui sera fourni sur demande spécifique.

Sécurisation des échanges

Nous nous engageons à assurer la confidentialité et la sécurité des informations échangées. Tous les échanges électroniques transitent via des canaux sécurisés, et l'accès à l'espace dédié est protégé par des dispositifs d'authentification renforcée.

Conservation des Documents et Historique des Échanges

Les documents et échanges réalisés dans l'espace dédié sont conservés pendant une durée conforme aux exigences réglementaires en vigueur. Le Client peut accéder à son historique et en demander une extraction à tout moment.

En acceptant ces modalités de communication, le Client reconnaît être informé des moyens privilégiés d'échange avec son conseiller et des conditions de transmission des informations relatives à son patrimoine

©Wizio 2026 DER établi le 06/11/2026

RÉCLAMATIONS

En cas de litige ou de réclamation, les parties s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable.
Vous pouvez adresser une réclamation à votre conseiller habituel qui disposera de dix jours ouvrables pour en accuser réception, puis de deux mois, à compter de son envoi, pour y répondre.

Vous pouvez en second lieu saisir gratuitement un médiateur de la consommation, deux mois après l'envoi d'une première réclamation écrite et au plus tard dans un délai d'un an :

- Pour le conseil en investissements financiers : Le Médiateur de l'AMF, 17 place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02 ou https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur ;

- Pour les autres activités (médiateur recommandé par la CNCGP) : Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP), service médiation de la consommation, 39 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 Paris ou https://www.cmap.fr/consommateurs/.

En cas d'échec de la médiation, le litige pourra être porté devant le tribunal compétent du territoire de l'État dans lequel le défendeur est domicilié.

RGPD

Dans le cadre de ses prestations, notre cabinet est amenée à traiter des données personnelles du client, nécessaires à l'exécution de la relation contractuelle et, le cas échéant, pour satisfaire à ses obligations légales et réglementaires.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD), notre cabinet s'engage à ne collecter et traiter les données qu'au regard des finalités convenues avec le client, à préserver leur sécurité et leur intégrité, et à ne les communiquer qu'aux tiers strictement nécessaires à l'exécution des prestations ou en vertu d'une obligation légale.

Les données sont conservées pendant la durée de la relation contractuelle augmentée d'une période de cinq (5) ans à compter de sa cessation, conformément aux obligations légales applicables (notamment celles de l'AMF et de l'ACPR). Certaines données peuvent être conservées au-delà, jusqu'à dix (10) ans, lorsque la réglementation en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme l'exige.

Le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité de ses données, ainsi que d'un droit d'opposition au traitement de ses données personnelles. Lorsque le traitement repose sur son consentement, celui-ci peut être retiré à tout moment.

Pour exercer ses droits, le client peut adresser une demande sur support durable (courrier ou email) à l'attention du responsable de traitement du cabinet. En cas de difficulté, le client peut introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), 3 Place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 PARIS CEDEX 07.

©Wizio 2026 DER établi le 06/11/2026

CONSENTEMENT DE COMMUNICATION

☐ J'autorise mon conseiller à m'envoyer des communications électroniques pouvant avoir un caractère promotionnel.

☐ J'autorise mon conseiller à me contacter par téléphone pour des sujets à caractère promotionnel.

DATE ET SIGNATURE

Rédigé en deux exemplaires dont l'un a été remis au client

Le Client
Fait à :
Date :
Signature :

Le Conseiller
Fait à :
Date :
Signature :

©Wizio 2026 DER établi le 06/11/2026